

SHEILA

Insecticide granulé prêt à l'emploi destiné à combattre les mouches dans les bâtiments d'élevage.

Utilisation

SHEILA est un produit insecticide destiné à combattre les mouches domestiques (*Musca domestica*) dans les locaux d'élevage, pour un usage professionnel. SHEILA est un produit prêt à l'emploi à utiliser aux endroits fréquentés par les animaux. Les mouches viennent se nourrir du produit et meurent en quelques secondes.

Méthodes d'application

SHEILA peut être appliqué dès l'apparition des premières mouches dans les bâtiments d'élevage, et ce durant toute leur saison d'activité. Un traitement précoce permet d'éviter une forte infestation future.

SHEILA est à utiliser strictement à l'intérieur des bâtiments. SHEILA doit être appliqué aux endroits où les mouches résident le plus souvent, c'est-à-dire le plus près possible des animaux mais hors de portée de ceux-ci. Les granulés SHEILA sont épanchés en couches minces sur des surfaces horizontales disponibles, en fonction de l'agencement de votre bâtiment, par exemple au-dessus d'un muret ou sur le sol sur un morceau de carton ou de papier. Il peut également être utilisé dans un dispenser spécifique, à pendre dans les endroits à traiter (Réf : EQ-OEQ-01005). Il est conseillé de légèrement pulvériser de l'eau sur le produit pour améliorer son efficacité.

Dans les bâtiments où peu d'endroits d'application convenables sont disponibles, SHEILA peut également être appliqué sur des panneaux spécifiques à accrocher aux murs ou aux plafonds. Répartir le produit de manière homogène sur le panneau, puis humidifier légèrement le produit à l'aide d'un pulvérisateur d'eau. Attendre que le produit sèche pour qu'il soit bien collé au panneau, et le suspendre. Réhumidifier régulièrement pour réactiver l'attractivité du produit. Ce système permet d'appliquer SHEILA à des endroits inaccessibles autrement, et de récolter les mouches mortes dans le bac prévu à cet effet.

Dose : 200 g de SHEILA/100m² de surface de bâtiment à répandre à différents endroits. Répéter après 2 à 3 semaines si nécessaire. L'effet est immédiat et dure au moins 4 semaines si le produit n'est pas souillé.

Précautions d'emploi

Remplacer l'appât quand il est couvert par les mouches mortes ou par de la saleté. Les mouches piqueuses ne sont pas combattues. Ne pas appliquer sur les surfaces et matériels en contact avec les aliments.

Classification : TP 18 - Soumis à la loi Egalim.



H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



COMPOSITION

Azaméthiphos 0,9% m/m (CAS 35575-96-3).

CIBLE

Mouches

USAGES AUTORISÉS

Professionnel

LIEUX D'UTILISATION

Bâtiments techniques,
Environnement des animaux